



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE



Pôle « Médiation Faune Sauvage » LPO Alsace & GEPMA

Bilan 2021

Créé en mars 2008, le pôle « Médiation Faune Sauvage (MFS) » est un service de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et du Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA).

Il est géré par Suzel Hurstel (Responsable du pôle) et trois médiatrices spécialisées : Laetitia Duhil, Emilie Etienne et Camille Fahrner. Les 4 salariées œuvrent tout au long de l'année pour répondre à toute demande liée à la faune sauvage et à ses habitats naturels et bâtis.

En 2021, elles ont été aidées par 3 volontaires en service civique (Burak Ozdémir, Louis Colmagne et Adrien Muguet) ainsi que par le réseau de bénévoles des deux associations.

⇒ **Le pôle MFS a traité 4894 demandes au cours de l'année 2021, toutes catégories et espèces confondues.**

⊞ Notons que la totalité des appels n'a pas pu être informatisée à la date de la rédaction de ce bilan, et que si l'on extrapole, la somme totale des demandes traitées est de plus de 5500.

Évolution du nombre de demandes au fil des années :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre	1869	2328	2470	3006	2891	3641	4471	4510	4774	4894

1. Répartition géographique des demandes

L'origine des appels se décline de la manière suivante :

- Bas-Rhin : 67 %
- Haut-Rhin : 21 %
- Autres départements / pays limitrophes : 7,85 %
- Alsace / communes inconnues : 4,15 %

2. Catégories d'appels

Les réponses et les conseils sont apportés au cas par cas, et si besoin un suivi et/ou un déplacement sur site sont effectués dans les jours et/ou les semaines qui suivent le premier contact. Ces demandes sont réparties comme suit :

- ⇒ Les problématiques de cohabitation : 8,5 %
- ⇒ Les demandes de conseils et d'information sur la faune : 11,2 %
- ⇒ Les demandes de conseils en cohabitation avec la faune : 26,4 %
- ⇒ Les demandes liées à des problématiques de destruction d'espèces ou d'habitats : 5,9 %
- ⇒ Les demandes liées à des animaux en perte ou jugés en détresse par les découvreurs : 48 %



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE

LPO Alsace - GEPMA
Pôle Médiation Faune Sauvage
1 rue du Wisch • 67560 ROSENWILLER • 03 88 22 07 35
Centre de soins • 03 88 04 42 12
<http://alsace.lpo.fr> • alsace.mediation@lpo.fr



Certaines demandes simples peuvent être traitées rapidement par téléphone ou mail. Mais d'autres dossiers nécessitent un investissement plus important : tant par les déplacements indispensables sur les sites, que par les recherches à effectuer, les temps d'échanges avec les différents acteurs publics et privés, les rapports à rédiger, etc... qui peuvent parfois demander des semaines ou des mois pour aboutir.

3. Espèces concernées

Les appels concernent les espèces et catégories suivantes :

- Oiseaux : 69,7%
- Habitats : 3,2 %
- Mammifères : 24,6 %
- Animaux domestiques, d'élevage, NAC : 1,8 %
- Reptiles, amphibiens, insectes : 0,7 %

A noter que le pôle MFS a dû faire face à une augmentation importante des demandes liées aux hérissons.

4. Zoom sur quelques actions phares du pôle MFS

⇒ Gestion simplifiée des problématiques liées à la présence de cigognes blanches

Depuis 3 ans, certains axes de travail se sont développés pour optimiser le traitement des thématiques concernées en lien avec les administrations. C'est le cas de la cigogne blanche (*Ciconia ciconia*).

Dans un souci d'allègement des démarches administratives et de réduction des délais d'intervention, la DREAL Grand-Est confie à la LPO Alsace depuis 2018, la gestion directe des demandes liées à des nids problématiques de Cigogne blanche.

Ces démarches - longues et complexes - sont à réaliser systématiquement lorsqu'un nid pose problème et doit être déplacé : nid sur une cheminée en activité (risques d'obstruction du conduit et donc d'intoxication), nid sur une structure fragile ou instable (risque d'effondrement du support et de chute du nid), nid sur un pilonne électrique (risque d'électrocution des oiseaux et de coupure du réseau) ...



En 2021, 70 dossiers d'intervention sur des nids de cigogne blanche ont été traités par le pôle médiation contre 41 dossiers en 2020 et 14 dossiers en 2019. On observe ainsi une hausse importante des demandes qui risque de se confirmer puisque, suite au dernier comptage réalisé en 2021 par la LPO Alsace, la population de cigognes blanches compte désormais 1 419 couples nicheurs en Alsace, contre seulement 9 dans les années 1970.

⇒ Première année pour une mission de service civique dédiée aux chauves-souris en milieu anthropique !

Les demandes liées aux chiroptères sont en forte progression au pôle médiation, notamment celles concernant des problématiques de cohabitations avec des colonies de reproduction. Lors du traitement d'un dossier, il était devenu impossible pour l'équipe de se déplacer sur les différents sites en soirée, or, ce déplacement est une des clefs majeures pour apporter des solutions adaptées.

En effet, l'identification de l'espèce, le dénombrement de la colonie et le repérage des



accès sont autant de paramètres indispensables qui ne peuvent être obtenus qu'au cours d'une observation des animaux au moment de l'envol. Lisa Thiriet, chargée de mission au GEPMA et Suzel Hurstel travaillent en étroite collaboration pour les dossiers chiroptères. Elles ont donc œuvré en 2021 pour la création d'une nouvelle mission de service civique commune au GEPMA et au pôle médiation faune sauvage, spécifiquement dédiée à la « prise en compte et à la préservation des chauves-souris en milieu anthropique ».

Tiphaine Palazon a ainsi rejoint l'équipe en avril 2021 et a travaillé sur 4 missions principales :

- reprendre contact avec les personnes qui avaient sollicité le pôle médiation en 2020 pour des problématiques des cohabitations chiroptères et faire un état des lieux de chaque situation ;
- assister le pôle MFS sur les nouveaux cas 2021 ;
- participer à l'élaboration d'une photothèque sur les différentes situations rencontrées et sur les solutions proposées ;
- participer au partage de données médiation faune sauvage pour la base de données du GEPMA.

⇒ **Explosion des demandes liées aux blaireaux et aux renards**

Les cas de médiation liées au blaireau d'Europe (*Meles meles*) nécessitent une prise en compte particulière. Des solutions sont ainsi apportées à toutes personnes rencontrant un problème de cohabitation avec cette espèce (terriers creusés dans des digues de protection contre les crues ou dans des remblais d'infrastructures linéaires de transports routiers ou ferroviaires, terriers présentant un risque pour l'exploitation de parcelles de cultures, terriers chez des particuliers...).

Chaque dossier nécessite un investissement important et pour certains de longs mois d'actions et de suivis. En 2021, ce ne sont pas moins de 85 cas de médiation blaireau qui ont été traités en Alsace et 26 hors Alsace !



Les cas médiations liées au renard roux (*Vulpes vulpes*) ne sont pas en restes, avec une augmentation significative des demandes. En effet en 2020, 43 cas de médiation liés au renard roux ont été traités par le pôle médiation (seulement 7 hors Alsace) contre 92 demandes en 2021, dont 24 hors Alsace. On observe donc une augmentation de 47% !!

⇒ **Pic vert (*Picus viridis*) et pic épeiche (*Dendrocopos major*) : état des lieux des connaissances aux niveaux national et européen**



Le nombre de cas de médiation lié aux problématiques de cohabitations avec les espèces de Pics, est en pleine explosion. Ce dossier a nécessité une attention particulière en 2021.

La première étape a été de reprendre contact avec toutes les personnes qui avaient sollicitées le pôle MFS ces dernières années pour faire un état des lieux de chaque situation et s'assurer que les conseils prodigués avaient



été appliqués ou pas.

Une autre étape a permis de prendre contact avec toutes les associations en charge de ces thématiques en France et en Europe, pour cumuler les conseils potentiels. La synthétisation de ces données a permis au pôle MFS d'étayer son expérience et de formuler, à l'avenir, de nouvelles recommandations.

⇒ Des hôtels 5 étoiles pour les hirondelles de fenêtre

De plus en plus de bâtiments sont rénovés et isolés par l'extérieur dans le cadre du plan climat. Ces travaux sont indispensables, mais il est tout aussi important de ne pas les effectuer au détriment de la biodiversité présente dans les constructions.



Ainsi, outre le respect des périodes de nidification, il faut s'assurer que la ou les espèce(s) présente(s) sur une construction puisse(nt) retrouver son(ses) nid(s) ou cavité(s) pour nicher après travaux. Si ces derniers ont été endommagés, il est obligatoire de les compenser.

On peut ainsi fixer des nids artificiels à hirondelles de fenêtre sur les façades initialement occupées idéalement, mais cela nécessite de faire attention, entre autres, à ce que le débord de toiture soit toujours suffisant pour protéger les nids.

Lorsque ce n'est pas possible, il est alors nécessaire de déplacer la colonie de quelques mètres et de construire un "hôtel à hirondelles". Cette solution est à préconiser en dernier recours, et est soumise à plusieurs conditions. De plus, un diagnostic préalable est réalisé par le Pôle MFS (choix de l'emplacement, installation d'un système à repasse sonore pour attirer les oiseaux sur le nouveau support, délais de construction...).

4. Programme d'épidémiologie-surveillance de la rage des chiroptères en France

Depuis 20 ans, le GEPMA collabore avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans le cadre du programme d'épidémiologie-surveillance de la rage animale en France. Tous les cadavres de chauves-souris récupérés par le GEPMA et tous les animaux qui sont morts au centre de soins de la LPO Alsace sont donc systématiquement envoyés à l'ANSES pour y être analysés. Les cadavres récoltés en 2020 n'ont pas pu être acheminés, ni analysés de fait, en raison de la crise de la covid-19. Ils ont donc été acheminés à l'ANSES de Nancy avec les cadavres de 2021. Au total, 338 cadavres ont ainsi été analysés pour les 2 années.

5. Communication

Les médias se font souvent l'écho des actions réalisées par le pôle MFS, qui contacte régulièrement la presse écrite et télévisée. En 2021, 16 articles ou reportages ont ainsi été publiés ou diffusés. De plus en plus de demandes arrivent par le biais du réseau facebook. De même, nous essayons de diffuser un maximum d'articles de conseils et sensibilisation par ce biais.

6. Financeurs

Le pôle MFS est partiellement financé par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Grand-Est)**, l'**Eurométropole de Strasbourg**, **SNCF Réseau Grand Est** et la **CEA**.

CONCLUSION

Le pôle MFS vient de terminer sa quatorzième année d'existence. Les résultats présentés ci-dessus prouvent tout l'intérêt et l'utilité de ce service, très sollicité en Alsace tant par les particuliers que par les professionnels et les collectivités. Il est également important de rappeler qu'au-delà du service rendu aux personnes, l'identification des animaux permet d'améliorer les connaissances scientifiques des espèces et de fait, contribue à leur protection et à celles de leurs habitats.

Le pôle MFS remercie chaleureusement tous les bénévoles qui aident l'équipe salariée. Sa reconnaissance va également à la DREAL Grand-Est et à l'Eurométropole de Strasbourg pour leur aide financière.